

Et la Belgique est 16° du classement!

La Belgique est pointée du doigt surtout pour deux de ces législations :

Rulings fiscaux

Les rulings fiscaux sont des accords entre l'Etat et certaines multinationales qui leur permettent d'éviter l'impôt sur une part importante de leur profit. Certaines multinationales ont un taux d'imposition effectif de moins de 3% (alors que l'impôt des sociétés est de 25%)!

Déduction des intérêts notionnels

Cette règle permet aux entreprises qui exercent une activité en Belgique de déduire des intérêts fictifs de leurs bénéfices, ce qui réduit ses profits et donc les impôts à payer.